

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**CINQUIÈME COMMISSION, 1019^e
SÉANCE**

Mercredi 16 octobre 1963,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 58 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1964</i>	
<i>Discussion générale</i>	61
<i>Organisation des travaux de la Commission . . .</i>	61

Président: M. Milton Fowler GREGG (Canada).

POINT 58 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1964 (A/5440, A/5505, A/5507, A/5529, A/C.5/973 et Corr.1, A/C.5/978, A/C.5/982, A/C.5/L.792)

Discussion générale

1. Le SECRETAIRE GENERAL présente le projet de budget pour l'exercice 1964 (A/5505) 1.
2. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif (A/5507) sur le projet de budget pour 1964 1.
3. M. VAN CAUWENBERGHE (Belgique) indique que, après s'être abstenue de commenter les propositions budgétaires tant que la Belgique suspendait ses paiements à l'Organisation, la délégation belge peut à nouveau prendre part à la discussion générale sur le projet de budget, puisque le Gouvernement belge vient de verser la somme de 1 682 757 dollars à titre de contribution aux derniers budgets ordinaires et se propose de régler prochainement le reliquat des sommes dues.
4. Le projet de budget pour 1964 atteint le niveau record de 99 millions de dollars, compte tenu des crédits révisés; les réductions proposées par le Comité consultatif le ramèneraient à 97 900 000 dollars. La tendance à l'augmentation se maintient d'un exercice à l'autre, mais il semble que le rythme de l'accroissement s'atténue depuis 1962. En effet, sous la pression des Etats Membres, les dépenses générales de l'Organisation sont soumises à un contrôle sévère, et l'augmentation des dépenses, dans l'ensemble, n'est pas attribuable à une mauvaise gestion. Il ne faut pas oublier que l'action de l'ONU se développe sur tous les plans et que la hausse du coût de la vie se répercute sur les traitements du personnel. Certes, on concevrait mal que l'Organisation réduise ses activités dans les domaines économique et social, mais l'augmentation des dé-

1 Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Secrétaire général a été distribué sous la cote A/C.5/988 et celui de la déclaration faite par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sous la cote A/C.5/989; ces deux textes figurent dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Annexes, point 58 de l'ordre du jour.

penses dans ces domaines devrait être compensée par la stricte programmation et la rationalisation de ces activités. Les propositions du Secrétariat auraient alors plus de chances d'être approuvées par les Etats Membres. La rationalisation pourrait consister, pour le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, à organiser leurs travaux sur plusieurs années, et, pour le Secrétaire général, à transférer du personnel d'un service à l'autre selon les besoins. Par ailleurs, il faudrait limiter la documentation qui gagnerait en qualité à être présentée de façon plus concise. Il faudrait également que le Conseil décide que ses commissions techniques se réuniront désormais une fois tous les deux ans. Le Comité consultatif a évoqué ces questions également dans son rapport, et la délégation belge appuie toutes les suggestions qu'il présente. Elle approuve en particulier les observations du Comité consultatif sur l'établissement des programmes du Conseil économique et social qui, dans les circonstances actuelles, rend difficile la préparation du projet de budget; il serait bon que les demandes de crédits révisés soient soumises à l'Assemblée dès l'ouverture de sa session. Quant au budget additionnel, il devrait comprendre uniquement les dépenses qui sont vraiment imprévues et extraordinaires.

5. Lors de l'examen des comptes de 1962, le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif avaient constaté un certain relâchement de la discipline administrative; les signes de ce relâchement semblent s'accroître. Il faudrait, pour y remédier, créer un cadre de fonctionnaires spécialistes des questions financières, qui pourraient être recrutés à l'extérieur en attendant que l'Organisation puisse les former elle-même.

6. Ces considérations mises à part, le projet de budget pour 1964 est un document précis et clair, qui fait honneur au Secrétaire général et à ses collaborateurs. Quant au rapport du Comité consultatif, il contient tous les éléments d'un examen constructif du projet de budget, et la délégation belge approuve les conclusions qui s'y trouvent. L'important, en fin de compte, est de s'efforcer de ne pas laisser les dépenses augmenter inconsidérément et, lorsqu'elles doivent augmenter, de veiller à ce que l'argent soit dépensé de façon économique. En effet, il faut que les Etats Membres puissent persuader l'opinion publique que les contributions versées servent vraiment à défendre les nobles causes pour lesquelles l'Organisation travaille.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

7. M. HAGBERG (Suède) signale que, lorsque la Commission examinera les prévisions de dépenses relatives à la FUNU (A/5495), elle sera saisie également d'un rapport du Secrétaire général sur l'organisation et le fonctionnement de la Force (A/5494), dans lequel le Secrétaire général dit, au

paragraphe 5, que "le moment est peut-être venu de rechercher s'il est possible de revoir et de restreindre les fonctions de la FUNU, afin de pouvoir en réduire l'effectif et le coût sans accroître indûment les risques d'une reprise des combats le long de la ligne". Le Secrétaire général ajoute qu'il est disposé à étudier la question et à faire rapport à l'Assemblée générale à ce sujet. La délégation suédoise estime qu'il serait souhaitable que le Secrétaire général présente cette étude à temps pour que la Commission puisse l'étudier en même temps que les prévisions de dépenses relatives à la FUNU.

8. M. TURNER (Contrôleur) déclare que le Secrétaire général est prêt à entreprendre l'étude en question. Toutefois, il doit attendre pour cela le

retour à Gaza du Commandant de la FUNU, qui se trouve actuellement au Yémen où il dirige la Mission d'observation des Nations Unies. Dans ces conditions, le Secrétaire général espère être en mesure de faire rapport à l'Assemblée générale sur les résultats de l'étude à la fin de novembre ou peu après.

9. Le PRESIDENT propose que la Commission demande au Secrétaire général d'entreprendre l'étude mentionnée au paragraphe 5 de son rapport (A/5494) et de faire rapport à l'Assemblée générale sur les résultats de cette étude pendant la session en cours.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 20.